

Angerville la Campagne, le 21 novembre 2017

FLASH INFO

RENCONTRE DE LA DST/OS DES CTT DU 10 NOVEMBRE 2017

L'objet de cette rencontre est d'une part de faire la connaissance de monsieur Alexis VUILLEMIN – directeur des services de transports et, d'autre part, d'échanger suite à la présentation synthétique (jointe) du rapport de la mission interministérielle de l'inspection générale de la justice et du commissariat général de l'écologie et du développement durable.

Le powerpoint remis sur table, du rapport conjoint, est relatif à l'amélioration du dispositif de sanctions applicables dans le secteur du transport routier. Il s'inscrit dans le processus initié en juin 2015 qui a abouti, fin 2016, au rapport d'évaluation de la politique publique de contrôle des transports routiers. Ces rapports font clairement ressortir le besoin de renforcer les sanctions insuffisamment dissuasives.

Compte tenu des fortes convergences d'analyses des missions interministérielles, Solidaires a de nouveau partagé les constats et la majorité des propositions présentées, parmi lesquels :

- le développement des sanctions administratives à effet immédiat ;
- l'évolution du dispositif de sanctions judiciaires ;
- l'amélioration des sanctions pour les entreprises non établies ;
- l'amélioration de l'animation des acteurs et des échanges de données et d'interconnexion des données.

Après avoir rappelé son intervention auprès des ministres le 29 juin 2017 sur l'inadéquation missions/moyens des CTT, Solidaires a dans sa déclaration liminaire souligné que les 480 contrôleurs des transports terrestres aspirent notamment à une réelle :

- reconnaissance de leur métier technique, dans un statut technique au sein de la fonction publique d'État ;
- valorisation des carrières des agents du premier grade du NES B, par la mise en place d'un plan ministériel de qualification (PMQ) pluriannuel ;
- évolution de carrière linéaire vers la catégorie A, dans la filière transport routier afin de maintenir et développer les compétences métiers ;
- efficience globale des contrôles en autonomie en conférant aux CTT un pouvoir d'interception, d'audition et de transaction ;
- modernisation des missions pour préparer l'avenir en dotant les acteurs du contrôle de moyens (humains, de mallettes de diagnostic technique, de logiciels compatibles, performants et adaptés au chronotachygraphe intelligent, de formation ad hoc, de terminaux de paiement automatisés afin de supprimer les numéraires...)

Toutefois, Solidaires déplore avec force les déclarations de la nouvelle direction des services des transports. En effet, sur quoi repose son « sentiment » laissant à penser que l'interception ne serait pas une priorité, pour l'instant ?

À quoi peuvent servir les différents récents rapports des inspecteurs généraux interministériels conjoints qui diagnostiquent et recommandent les mêmes propositions et plus particulièrement le pouvoir d'interception en autonomie, en cas de désengagement des forces de l'ordre ?

Pourquoi ce changement d'ambition de cette nouvelle direction qui va à l'encontre de son prédécesseur qui a déclaré le 18 avril 2017 « *que le moment était venu de franchir un pas qui se voit en mettant en œuvre, par exemple, l'interception des véhicules et que le corps des CTT devait être connu et reconnu au même titre que nos homologues européens* ».

Pourquoi les sondages menés par les organisations syndicales qui ont organisé un questionnaire auprès de l'ensemble des CTT sur leurs souhaits en matière d'intégration d'un statut technique et d'interception en autonomie, ne sont pas entendus par cette nouvelle direction.

En quoi, des organisations dites représentatives soutiennent-elles le contraire des souhaits des CTT, sauf à vouloir représenter une minorité ou eux-mêmes, qui s'arc-boute en agitant une surcharge de travail imaginaire et l'insécurité que nos homologues européens gèrent avec de la formation et des moyens ?

Dans ce cadre, Solidaires se réserve une nouvelle fois la possibilité de recueillir la volonté des agents et de la porter face à l'autorité politique en place pour permettre une véritable reconnaissance technique des CTT et des moyens d'interventions en adéquation aux missions régaliennes.

Pour atteindre la volonté d'une majorité des agents et l'ambition des inspecteurs généraux, il appartient à Solidaires, en votre nom, de convaincre les représentants de l'administration, tenus par des logiques d'austérité, de rigueur dans la dépense publique, de réductions d'effectifs, de limitations de volumes de promotions et d'insuffisances de recrutement.

Pour que vous mesuriez la teneur des échanges avec l'administration, notamment sur l'adaptabilité des moyens aux missions régaliennes des CTT, voici des expressions qu'elle prononce et qui sont vulgarisées, par Solidaires, dans le paragraphe précédent. *Baisse du plafond d'emploi ; sous exécution de l'évolution de carrières en 2017 ; l'objectif à atteindre est la sécurisation du volume d'emplois ou encore les emplois sont sanctuarisés jusqu'en 2018 !!*

Dans ce verbatim administratif, quid de la sécurité routière, de la concurrence déloyale, du travail dissimulé, du dumping social et économique et des conditions de vie indignes ?

Il aura fallu, à Solidaires, rappeler à la tête de pont de cette direction, très agréablement surprise de l'engagement et de la conscience professionnelle des agents en contrôle le 29 août 2017 en Normandie, que le nombre de CTT est le même qu'en 1976, date de création du corps. Que nous parlons d'investissement (et non de coût) pour l'avenir économique des 40 000 entreprises de transports françaises et la pérennité et le développement des 440 000 emplois de la filière. Pour construire l'Europe du transport, les règles inter-communautaires doivent être équitables, équilibrées et dissuasives.

Comparaison n'est pas raison, dit l'adage, certes ! Toutefois, il y a un moment où il faut mettre les moyens à la hauteur des ambitions, si l'État souhaite véritablement sauver les entreprises, les salariés du transport français et améliorer les conditions de travail des CTT. 1 200 Contrôleurs des transports en Allemagne. La position géographique et stratégique impose à la France d'être sur le front et rejoindre nos homologues européens dans l'interception. De plus, le corps des CTT doit être connu et reconnu comme des techniciens supérieurs à forte valeur ajoutée, avec des outils et moyens proportionnés aux enjeux...

Proactif, Solidaires a réitéré sa position suite à la réunion du 18 avril 2017 et commentaires transmis formellement à l'administration suite à la rencontre avec le sous-directeur de la Direction des Services de Transport (DST) du 4 avril courant et qui vont dans le sens des travaux de la mission conjointe IGF / CGEDD, objet de cette réunion. À savoir :

- Renforcer le rôle de chef de file et de coordonnateur interministériel du ministère chargé des transports ;
- Soutenir l'ensemble des moyens humains et de financement accordés actuellement aux différents ministères dans la recherche de l'efficacité combiné de tous les acteurs en lutte pour la sécurité routière et contre les nouvelles fraudes (cabotage, faux-détachements, véhicules utilitaires légers...) ainsi que certaines conditions de travail et de vie indignes ;
- Consolider l'interaction des contrôles sur route et en entreprise. La complémentarité de ces contrôles est nécessaire, elle améliore et optimise significativement la politique de contrôle des contrôleurs des transports terrestres ;
- Harmoniser les montants des amendes pratiquées par les pays européens, étendre le champ d'application de l'immobilisation, réviser le classement de certaines infractions, afin de les rendre plus dissuasives ;
- Mettre en place des modalités de régulation et de contrôle des VUL.

On ne lâche rien ! Soyons tous ensemble avec Solidaires !!



Restons mobilisés pour nous faire entendre si l'administration demeure sourde à vos revendications légitimes

Venez nous retrouver sur notre site internet www.solidairesidd.com